

PLUi : UN PROJET DURABLE

Le conseil communautaire vote le 11 juillet l'arrêt du 1^{er} PLU intercommunal, un projet qui a permis d'économiser 500 000 € et qui favorisera par la suite des économies de fonctionnement. Le projet de PLUi sera soumis, cet été, à la consultation des partenaires institutionnels puis de la population lors de l'enquête publique qui se tiendra en novembre.

LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE À L'HORIZON 2030

Le 1^{er} Plan Local d'Urbanisme intercommunal encadrera le développement du territoire jusqu'en 2030 et vise **82 000 habitants**. Tout en mutualisant les moyens, il permettra de prendre notamment en compte l'étalement urbain, la préservation de la biodiversité, l'économie des ressources, les besoins en logements, les déplacements...

Le projet de PLUi a déjà fait l'objet de 3 années et demi de travail durant lesquelles **250 réunions ont été organisées**. Il est le fruit d'une démarche collective et d'une collaboration étroite entre les acteurs du territoire : élus, services de MACS, services communaux, etc. Des partenaires institutionnels ont aussi été consultés : État, Région, Département, Chambre d'agriculture, Chambre du Commerce et de l'Industrie... L'avis des habitants et d'associations a également été pris en compte : 6 réunions publiques ont rassemblé plus de 400 participants qui ont pu s'informer et s'exprimer.

Prochaines étapes :

- cet été, le projet sera soumis à l'avis des communes et des partenaires institutionnels ;
- enquête publique en novembre : pendant cette phase finale, chaque habitant pourra consulter le projet, accéder aux observations des partenaires et donner son propre avis ;
- à l'issue de cette ultime consultation, le projet de PLUi sera éventuellement modifié, avant d'être approuvé par le Conseil communautaire début 2020.

Plus d'infos : plui.cc-macs.org

Le PLUi, une démarche respectueuse de l'environnement :

- 30 %

d'urbanisation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport aux 10 dernières années



Le projet de PLUi, c'est :



17 % de zones agricoles (zone A), soit 10 843 ha



70 % d'espaces naturels (zone N), soit 42 748 ha, dont 147 ha protégés en zone humide



10 % de zones urbanisées (zone U), soit 6 268 ha

Environ 10 000 nouveaux logements prévus d'ici 2030, dont 30 % à l'intérieur du tissu urbain.



1 % de zones à urbaniser (zone AU), soit 512 ha.

Sur ces 512 ha, 70 % seront dédiés à l'habitat et aux équipements ; 30 % réservés à l'activité économique.

Les 2 % restants correspondent à des projets autorisés, sous certaines conditions, dans des zones agricoles ou naturelles.

LES GRANDES ORIENTATIONS DU PLUi



PRÉSERVER ET VALORISER
LES ESPACES NATURELS



PRÉSERVER
LES ESPACES AGRICOLES



PRÉSERVER
LES ESPACES VERTS
DANS LE TISSU URBAIN



DÉVELOPPER
LE TOURISME
SUR LE RÉTRO-LITTORAL



PROTÉGER ET VALORISER
LE LITTORAL



FAVORISER
**LES MOBILITÉS
ALTERNATIVES**
À LA VOITURE



PRODUIRE DU
LOGEMENT POUR TOUS



PRÉSERVER
LES ZONES HUMIDES



ENCADRER
**L'URBANISME
COMMERCIAL**



VISER
**L'AUTONOMIE
ÉNERGÉTIQUE**



PRIVILÉGIER
**L'URBANISATION
À L'INTÉRIEUR
DU TISSU URBAIN**
OU EN CONTINUITÉ DIRECTE



ORGANISER
**LES ZONES D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES**
SELON LE PROFIL
DES ENTREPRISES

Ces orientations se traduisent dans différents documents graphiques et réglementaires, consultables sur plui.cc-macs.org dès le mois d'août.

L'enquête publique

C'est l'occasion pour chacun de venir consulter les documents du PLUi, de formuler ses remarques et de poser des questions au commissaire enquêteur présent sur place. Désigné par le tribunal administratif de Pau, il est totalement indépendant. Il informe et écoute le public, rédige un rapport sur le déroulement de l'enquête publique, exprime ses conclusions et son avis sur le projet.

Quand ? Novembre 2019

Plus d'infos : cc-macs.org

CONTACT PRESSE
Marion Parailous
06 37 32 94 47